

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

La publication de la correspondance diplomatique du gouvernement français sur les affaires de Rome aurait, d'après le *Mémorial diplomatique*, produit une bonne impression à Vienne.

« Nous avons déjà dit, ajoute cette feuille, que le nouvel ambassadeur d'Autriche près le Saint-Siège est muni d'instructions qui lui permettent de seconder l'action de la diplomatie française à Rome. Nous pouvons ajouter qu'aujourd'hui l'accord entre MM. de Sartiges et de Hübner est complet, dans la limite, cela est évident, des engagements que la France a pris par la convention du 15 septembre.

Les négociations concordataires entre le Saint-Siège et le Mexique seraient, d'après le *Mémorial diplomatique*, loin d'être rompues et se continueraient au contraire avec beaucoup d'activité.

À la Chambre des députés italiens, le 6, M. Cantu a proposé l'abolition du serment politique.

Le ministre de l'intérieur a combattu cette proposition.

La Chambre a suspendu son vote sur la prise en considération de la proposition Cantu.

La Chambre a décidé ensuite de se réunir dans les bureaux et de reprendre ses séances publiques aussitôt que les rapports attendus de diverses commissions seront prêts.

Le gouvernement italien vient d'adresser à l'Espagne une note énergique relative aux documents contenus dans le *Livre rouge* espagnol.

Le parti modéré des chambres espagnoles est décidé à appuyer l'amendement Mayano, qui demande 500 millions d'économie sur le budget.

Les lettres de Madrid écrites par des amis du maréchal O'Donnell, vantent chaleureusement son sang-froid, son courage et son habileté pendant la dernière crise; mais elles expriment encore des craintes très-vives sur la situation. Les Cortès ne paraissent pas disposées à voter toutes les mesures réactionnaires jugées nécessaires. Ces mêmes lettres parlent aussi des agents du dehors, qui continuent à propager l'agitation dans la Péninsule. Quels sont ces agents? Par qui sont-ils envoyés ou soldés? Ces lettres n'en disent rien.

M. Bright a eu une longue conférence avec lord Russell; on croit que la question électorale y a été vivement agitée.

Le comte Russell a annoncé que le projet de réforme serait présenté dans un mois à la Chambre des communes.

Les perquisitions et saisies d'armes continuent en Irlande.

Le bruit courait le 6 à Dublin que Stephens avait failli être pris la nuit précédente. La police a fait une visite minutieuse dans une maison où, une demi-heure auparavant, on l'avait

avertie qu'il se trouvait. Néanmoins les recherches ont été inutiles.

Le *Wanderzen* publie un résumé du projet d'Adresse de la Diète hongroise; ce document affirme de nouveau les principes posés dans l'Adresse de 1861 et sur le droit d'avoir pour la Hongrie un ministère spécial, et sur le rétablissement des comitats, comme avant la révision de la Constitution. Le projet se prononce en faveur de la parité des confessions.

Un récent décret supprime les directions de police établies dans les grands centres de population des Etats autrichiens. Cette mesure doit procurer au Trésor une économie d'environ 400,000 florins.

Notre correspondance de New-York, à la date du 27 janvier, nous annonce l'arrestation à la Nouvelle-Orléans, par ordre du général Sheridan, du flibustier Crawford.

De nouveaux détails sur la prise de Bagdad semblent dégager la responsabilité du gouvernement américain.

Il paraît que quelques soldats fédéraux se trouvaient parmi les aventuriers qui, par un hardi coup de main, se sont emparés de cette ville. On assure que, le lendemain matin, ils ont traversé le Rio-Grande et sont rentrés dans leurs cantonnements.

Parmi les victimes, on compte, dit-on, le maire de Bagdad. Les renseignements qui nous parviennent, au moment de mettre sous presse, disent qu'Escobedo a pris le commandement des troupes, et qu'il a demandé des renforts au général Veitzel.

On annonce que M. Seward est arrivé à la Havane.

Le *Moniteur* annonce que le ministre de la marine et des colonies a reçu de M. le capitaine de vaisseau Tricault, commandant en chef la division navale des côtes orientales d'Afrique, des dépêches qui l'informent que le *Loiret*, arrivé le 6 janvier sur la rade de Saint-Paul (Réunion), avait apporté de Tamatave une somme de 1,200,000 francs, montant de l'indemnité réclamée du gouvernement malgache. Le paiement a été effectué par des officiers hovas envoyés de Tananarive, et avec lesquels M. le lieutenant de vaisseau Bigrel, commandant le *Loiret*, a entretenu les meilleurs rapports.

Voici l'exposé des motifs d'un projet de loi relatif à un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1866, pour le recrutement des armées de terre et de mer.

« Messieurs, le projet de loi qui détermine le nombre d'hommes à appeler, en 1867, sur la classe de 1866, est destiné, vous le savez, à assurer le recrutement des armées de terre et de mer. Sa formule n'est que la reproduction textuelle des projets analogues sur lesquels le Corps-Législatif a eu à statuer dans les années précédentes.

» Le chiffre du contingent est toujours fixé à 100,000 hommes, parce que cette base normale est indispensable pour asseoir l'organisation régulière de nos forces militaires.

» L'expérience démontre, en effet, que lorsqu'on a opéré sur ce contingent purement no-

## FEUILLETON.

2

## LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

À l'époque où le chevalier vint s'établir au Breil, George du Tréhoux avait quinze ans. Mme de la Blairie ne tarda pas à entendre parler de lui, et, touchée de compassion, proposa à son mari d'attirer au Breil cet enfant si cruellement abandonné. Mais, contre l'ordinaire, elle éprouva une résistance opiniâtre. M. de la Blairie refusa nettement de nouer aucune relation avec son jeune voisin.

Mme de la Blairie connaissait trop bien son mari pour insister immédiatement; mais elle résolut d'y revenir en temps et lieu, et s'attacha d'abord à découvrir les causes d'un refus si étrange. Voici ce qu'elle apprit : la terre du Breil relevait de la seigneurie de Miré, et avait appartenu autrefois en propre aux sires du Tréhoux. Aliénée par l'un d'eux, elle avait été assujettie à un hommage particulier : d'après une charte parfaitement en règle, le feudataire du Breil devait, chaque année, le jour de la Toussaint, présenter en personne le pain bénit au

seigneur de Miré dans l'église de Saint-Christophe, la paroisse commune. Cette cérémonie n'avait rien d'humiliant dans le principe; les seigneurs du Breil ne trouvaient pas au-dessous de leur dignité de reconnaître publiquement leur vassalité à l'égard d'un suzerain alors beaucoup plus puissant qu'eux; mais avec le temps, la fortune des sires du Tréhoux baissa, tandis que celle des sires de la Blairie montait; bientôt il ne resta plus d'autre signe de l'infériorité primitive de ces derniers que l'hommage du pain bénit. Vingt ans environ avant l'époque où commence ce récit, le chevalier de la Blairie avait tenté de s'exonérer de ce droit féodal en offrant une somme considérable au comte du Tréhoux, père de George. Le comte du Tréhoux repoussa les offres avec fermeté : son intention n'était pas de blesser le chevalier de la Blairie, mais de conserver un droit qui lui paraissait d'autant plus précieux qu'il était devenu la dernière marque de grandeur de sa maison. M. de la Blairie s'offensa néanmoins, et fut sur le point de vendre le Breil. La mort de M. du Tréhoux lui fit abandonner son dessein, à la vérité; mais, depuis quelques années, il voyait avec inquiétude s'approcher le moment où le jeune héritier de Miré pourrait lui imposer de nouveau une obligation

devenue mille fois plus odieuse depuis qu'il avait tenté vainement de s'en affranchir.

Mme de la Blairie n'était arrivée à connaître tous ces détails que peu à peu, en interrogeant son mari avec discrétion. Lorsqu'elle fut parfaitement informée, le dessein qu'elle avait conçu lui parut difficile à réaliser. Elle savait le chevalier d'un côté trop délicat pour chercher à capter l'amitié du jeune seigneur de Miré, dans l'unique but d'obtenir de lui l'abolition de son droit, de l'autre trop susceptible pour ne pas s'offenser au dernier point si George exigeait un jour l'offrande du pain bénit. Cependant, l'excellente femme était douloureusement émue en voyant le descendant de tant de braves chevaliers traîner une vie inutile et sans honneur. Elle prépara le terrain, hasarda quelques bonnes paroles à de longs intervalles et sut, au bout de deux années d'efforts, amener M. de la Blairie à l'entendre sans impatience exprimer le désir qu'elle avait de civiliser George. L'affaire marcha ainsi tout doucement et à petit bruit, lorsque survint un événement que personne n'avait prévu.

Outre le droit de pêche, George possédait l'usage des bords de la rivière à plus d'une lieue en amont et en aval de la tour de Miré. Aucun riverain ne

pouvait l'empêcher de s'y établir comme sur son propre terrain. Or, il y avait, entre le logis du Breil et la Sèvre, une grande prairie qui descendait en pente douce jusqu'au bord de l'eau et se terminait par une grève basse, sablonneuse et fort unie. Le lieu avait paru fort convenable à George pour y manœuvrer une seine toute neuve qu'il avait fabriquée lui-même. Un jour qu'il était là occupé à tirer son engin, Louise de la Blairie, alors âgée de douze ans, vive, gaie, pleine d'une hardiesse candide, apparut tout-à-coup près de lui, emportée par une course folle. En apercevant George, qu'un buisson lui avait caché, elle eut peur et recula de quelques pas; puis bientôt rassurée, elle se mit à regarder avec curiosité le spectacle tout nouveau qui s'offrait à elle : George l'étonnait beaucoup, elle ne l'avait jamais vu, et les poissons l'émerveillaient. Une servante qui la suivait à quelque distance l'ayant rejointe, elle parut décidée à rester pour assister à la pêche. De son côté, George, troublé et un peu mécontent, n'en continua pas moins à relever ses filets. Chaque poisson pris causait des transports de joie à Louise; elle s'enhardit au bout de quelque temps, et demanda naïvement qu'on lui permit de voir de près les plus belles pièces et de les toucher. Si quel-



minal, les déductions consacrées par la législation sur le recrutement de l'armée, telles que celles qui concernent les exonérés au nombre de 20,000 environ, les exemptés et les dispensés aux termes des articles 13 et 14 de la loi du 21 mars 1832, les soutiens de famille, les pertes et les non-valeurs constatées au moment de l'appel, le nombre des jeunes soldats restant disponibles, prélèvement fait de la part afférente à la marine, ne s'élève guère, pour l'armée de terre, au delà de 60,000 hommes.

Or, nous croyons avoir démontré, dans les débats auxquels cette question a donné lieu, qu'un chiffre inférieur à celui-ci ne permettrait pas de maintenir nos forces militaires à un effectif suffisant pour parer à toutes les éventualités.

Ce chiffre est loin d'ailleurs de donner une idée exacte de la charge qui est imposée aux populations, car le contingent, après les retranchements que nous venons d'indiquer, est encore partagé en deux parts, dont la première, de 24,000 hommes environ, est seule appelée sous le drapeau, où elle va remplir les vides laissés par la libération des soldats appartenant à la classe la plus ancienne, tandis que la deuxième portion, forte de 36,000 hommes environ, reste dans la réserve, où elle n'est astreinte, pendant les deux premières années et sans s'éloigner du foyer domestique, qu'à quelques mois d'exercice dans les dépôts d'instruction, et ne ressent, en réalité, que bien faiblement la gêne d'un service militaire. Les populations des campagnes le comprennent désormais si bien et en tiennent si peu de compte, que les exonérations demandées par les jeunes gens faisant partie de cette deuxième portion du contingent, tendent chaque année à diminuer.

Ce serait une erreur de croire qu'une diminution quelconque dans l'effectif de l'armée active devrait avoir une influence correspondante sur la force du contingent.

S'il est vrai, comme le gouvernement en est profondément convaincu, que la France doit avoir à sa disposition, aux premiers jours du danger, une armée de 600,000 hommes, le contingent annuel de 100,000 hommes doit être maintenu régulièrement, car lui seul, avec toutes les déductions qu'il subit, peut la lui assurer.

Une diminution dans l'effectif entretenu ne saurait avoir pour conséquence d'amoin-drir la force du contingent; car, pour obtenir, dans toutes les hypothèses, le résultat final que l'on a en vue, une armée de 600,000 hommes, il faut, si l'effectif armé est diminué, que la réserve s'augmente dans la même proportion; de manière que si, pour prendre un exemple, l'effectif entretenu venait à descendre à 380,000 hommes, l'effectif de la réserve s'élevât à l'instant à 220,000 hommes. En un mot, si ces deux termes sont susceptibles de varier, leur réunion doit toujours

former un même total, dont le contingent garantit la permanence.

Telle est la puissance de notre organisation militaire qu'elle se prête à merveille à ces combinaisons, et qu'elle trouve en elle les éléments les plus solides pour se développer et assurer le passage du pied de paix au pied de guerre.

C'est là, le Corps-Législatif le comprendra, la cause unique des efforts que fait chaque année le gouvernement, pour maintenir, malgré tout son désir de diminuer les sacrifices qu'il impose aux familles, un contingent qui, grâce aux effets de la loi de la dotation, rend ces sacrifices moins grands qu'ils ne le furent à aucune époque, sans cesser d'assurer au pays, au sein de la paix, une sécurité dans l'avenir qu'il est jaloux de conserver.

Les dispositions secondaires du projet de loi ne sont, ainsi que nous l'avons déjà dit, que la reproduction de celles des lois précédentes, en ce qui concerne la répartition du contingent entre les départements et les cantons, et l'inscription sur les tableaux de recensement des jeunes gens placés sous la tutelle des commissions administratives des hospices.

Le président de section, rapporteur, général de division, ALLARD.

## Lettres Parisiennes.

Février 1866.

Paris absorbe-t-il à son profit l'intelligence, la production et pour ainsi dire, la moëlle des quatre-vingt-neuf départements qui composent la France? Les quatre-vingt-neuf départements pourraient-ils, oui ou non, se passer de leur capitale? Ce sont là de graves questions que nous laissons, à de plus compétents, le soin de juger. Quoi qu'il en soit, pour le présent, c'est de Paris que vient le mot d'ordre, c'est vers Paris que convergent tous les désirs, toutes les curiosités; c'est à Paris qu'on demande tout, depuis la pièce en vogue jusqu'à la coupe d'un corsage nouveau.

Nos lettres essaieront donc, — et leur périodicité même rendra la tâche facile, — de résumer le mouvement général des choses, des esprits et des affaires dans le périmètre de ce tout petit département qu'on appelle la Seine. Non-seulement nous tiendrons nos lecteurs au courant des nouveautés littéraires et théâtrales, des grands travaux d'édilité et d'embellissement; mais, joignant l'utile à l'agréable, nous avons l'ambition d'être pour eux un guide sûr dans les questions artistiques ou commerciales.

Entrons dans notre sujet.

Les esprits chagrins se plaignent volontiers de la décadence du théâtre contemporain. Dieu sait combien cette thèse est facile à soutenir et comme le métier de mécontent est com-

mode! J'aime à croire que le *Lion amoureux* de M. Ponsard obtiendra grâce devant ces critiques sévères, mais injustes.

L'auteur de *Lucrece* trop calomniée, de *Charlotte Corday* oubliée, a dû à sa plus mauvaise pièce, *l'Honneur et l'Argent*, l'avantage d'être écouté, bien qu'il parle en vers. Ses alexandrins fiers et sonores se retiennent et se répètent, grâce aussi à la sympathique personnalité du poète, qui compte presque autant d'admirateurs que d'amis.

Peut-être M. Ponsard idéalise-t-il un peu trop ses personnages; son lion amoureux, son conventionnel Humbert, dont on a retrouvé la trace et les origines, ne s'est jamais douté vraisemblablement de toute la poésie qu'on dépenserait un jour en son nom; mais le grossissement des types, l'agrandissement des figures est une loi théâtrale presque indispensable.

Je fais du droit toute la journée — me disait un agrégé de l'avenir — je ne veux pas en entendre parler le soir, et je n'irai donc point voir cette *Héloïse Parquet* qui va ramener le Pactole dans la caisse du Gymnase.

Voilà le sort de ces pièces réalistes; quel que soit d'ailleurs leur mérite, on est bien assez froissé par la vie de chaque matin, sans aller la retrouver sur le théâtre; l'on y demande d'autres émotions que celles qui composent l'énorme succès qu'ont généralement les féeries et les revues, succès dont la *Lanterne Magique* offre pour le moment un assez joli exemple au théâtre du Châtelet.

Littérairement parlant, je n'ai pas à défendre ce genre de pièces, mais il est certain qu'elles nous arrachent violemment pour trois ou quatre heures au monde des redingotes et à l'horizon des asphaltés.

Une émotion qui n'est point ordinaire non plus consiste à voir le dompteur Batty plonger sa tête dans la gueule d'une lionne. Les femmes en particulier se montrent — sexe enchanteur et faible! — fort friandes de ce spectacle, et l'on songe à ces Vestales romaines dont parle Juvénal, qui, sous le velarium de pourpre, suivaient d'un œil impitoyable et froid les boucheries du Cirque.

Notre ami Jules Vallès, l'homme de France qui connaît le mieux les saltimbanques, affirme que jamais un dompteur n'a été dévoré par ses bêtes; mais si adoucis que soient ces fauves par la faim, l'esclavage et le magnétisme d'une volonté brutale, nous préférons d'autres relations. Et pourtant!... à tout prendre, il y a encore un moyen tel que de s'entendre avec ces animaux-là; mais voyez les usuriers, voyez les bijoutiers qui fournissent les fils de famille, voyez les petites dames qui les ruinent, et dites-moi s'il ne vaut pas mieux avoir affaire à des lions — apprivoisés surtout!

L'aride plateau des buttes Chaumont, cette banlieue sinistre où les peintres de pacotille

allaient copier « d'après nature » des vues de la campagne romaine, va devenir un féérique jardin! Comme dans l'Écriture, on élève les vallées et l'on abaisse les montagnes, et c'est de la main d'un simple mortel en casquette d'ingénieur que s'échappent tous ces miracles.

Ailleurs, c'est le nouvel Opéra dont se complète la physionomie monumentale, et qu'on inaugurerait sans doute la même année que l'Exposition, c'est-à-dire en 1867.

Des nuées d'ouvriers couvrent le Champ-de-Mars où l'on admirera cette élégante et ingénieuse rotonde qui va contenir tant de richesses. Exposition universelle, le nom n'est pas ambitieux, et les pays les plus lointains, les plus excentriques, seront représentés à cette fête colossale et fraternelle des intérêts humains. On parle de mille innovations ingénieuses: des salles de bains, des cabinets de lecture, un gymnase, seront annexés à l'édifice, où le voyageur trouvera, dans un espace restreint, le résumé de la vie universelle.

Dans un ordre de faits plus pratique et plus actuel, il est une curiosité que nous signalons tout particulièrement à nos lecteurs. Nous voulons dire les splendides magasins de la *Ville de Paris*, les plus grands qui soient dans la capitale, où ne manquent cependant pas les caravansérails de ce genre.

J'ai dit caravansérail et je maintiens le mot: quel autre nom donner à ce vaisseau immense regorgeant de marchandises, depuis les tissus de cachemire jusqu'à la modeste ombrelle, jusqu'aux fichus de tricot de l'ouvrière, où la femme peut entrer chrysalide et ressortir papillon, transformée des pieds à la tête!

Pourquoi! — diront peut-être quelques dames — nous parler de ces splendeurs à nous qui ne pouvons les voir?

Eh! mesdames, le moyen est bien simple, adressez une commande à la *Ville de Paris* qui s'empressera de vous satisfaire.

Je ne suis pas la rose, dit le proverbe, mais j'ai habité avec elle.

Il me reste à vous parler d'une fort importante innovation, due à l'initiative de M. Paul Morin, un de nos plus intelligents industriels, et qui me paraît appelée à détrôner complètement les systèmes d'argenterie employés aujourd'hui.

M. Paul Morin, dont nous visiterons un jour, en détail, la magnifique usine de Nanterre, fabrique des couverts en bronze d'aluminium, ayant la même couleur, le même éclat que le vermeil et coûtant moins cher que l'orfèvrerie Ruolz.

Je ne parle pas à dessein des objets d'art et d'orfèvrerie courante obtenus par la même matière, afin d'insister tout spécialement sur cette élégante nouveauté qui est aux anciennes argenteries dans la même proportion que le vermeil est à l'argent.

que petit poisson se débattait près d'elle, l'enfant obtenait grâce pour lui, le remettait à l'eau et jetait un cri de bonheur en le voyant reprendre vie, s'agiter, donner un coup de queue et disparaître.

La pêche finie, Louise s'approcha de George, et leva sur lui des yeux suppliants:

« Monsieur le pêcheur, dit-elle, en joignant ses petites mains, vous avez un si joli bateau, voudriez-vous me conduire de l'autre côté de la Sèvre, dans ce pré où il y a de grandes fleurs bleues? »

George sourit d'un air embarrassé; il était honteux de ses habits grossiers, il eût donné toute sa pêche pour esquiver cette aventure; mais comment refuser une demande faite avec tant de grâce? Il marmota quelques mots, fit accoster son bateau le plus près possible, enleva Louise dans ses bras, la déposa sur un banc, puis après avoir laissé embarquer la servante, il poussa au large.

De l'autre côté de la rivière, il se mit lui-même à cueillir des fleurs, et les présenta à sa petite compagne. Celle-ci, de plus en plus familiarisée avec lui, l'interpellait à chaque instant, lui faisait admirer ses trouvailles, le traitait en ami, presque en camarade.

Enfin la cueillette eut son terme, comme toute

chose en ce monde. Les nouveaux amis repassèrent la rivière, Louise exprima sa reconnaissance avec effusion, et reprit le chemin du Breil.

George, supposant que la journée n'était pas finie, mit ses filets à bord du bateau pour aller les tendre plus loin. Mais, chose étrange! il n'avait plus le cœur à la besogne; au lieu de travailler, il s'assit et songea. Des émotions inconnues l'agitaient; il ne pouvait revenir de son étonnement. Penser que cette belle enfant, si douce, si aimable, couverte de soie et de dentelle, n'avait pas méprisé le pauvre George! lui avait adressé des paroles caressantes! lui avait pris les mains en partant! c'était à n'y pas croire. George avait dix-sept ans: pour la première fois de sa vie, il éprouva un violent désir de s'arracher à son abaissement, afin de mériter les sourires qui venaient de le charmer.

De son côté, rentrée au Breil, Louise conta son aventure à qui voulut l'entendre; elle était toute fière, et certes il y avait de quoi. « Elle avait, disait-elle, fort bien reconnu M. George du Tréhoux, n'en avait pas eu peur, lui avait parlé; d'ailleurs, M. du Tréhoux n'était pas aussi méchant qu'on voulait bien le dire, mais, tout au contraire, très-poli et très-obligéant.

« Tenez, François, ajoutait-elle en s'adressant au jardinier, regardez mes fleurs, vous n'en avez pas d'aussi belles dans le jardin. C'est M. du Tréhoux qui m'a donné celle-ci, et cette grande-là, et bien d'autres. Si vous saviez, François, le plaisir que j'ai eu, j'ai traversé la Sèvre en bateau! »

Encore fort échauffée là-dessus lorsqu'on se mit à table pour le dîner, elle n'eut rien de plus pressé que de conter ses prouesses sur la Sèvre, et de célébrer les vertus de George. Mais, à sa grande surprise, son récit ne fit pas fortune. Le chevalier l'interrompit brusquement, et demanda à Mme de la Blairie si elle avait autorisé cette singulière promenade.

« Non assurément, mon ami, répondit Mme de la Blairie; voici la première nouvelle que j'en ai.

— Eh bien, s'il en est ainsi, reprit le chevalier, Louise, ma chère enfant, tu auras soin de t'abstenir une autre fois de troubler la pêche de M. du Tréhoux. »

Louise avait bien envie de plaider contre cet arrêt inattendu, mais il avait été prononcé d'un ton si péremptoire qu'elle n'osa pas se laisser aller à ses bonnes inspirations en essayant de rectifier les idées de son père sur le compte de George.

« Sans doute, pensa-t-elle, j'ai eu tort de troubler la pêche de M. du Tréhoux, — ces grands mots la frappaient, — je n'irai plus auprès de lui lorsqu'il pêchera, mais je le regarderai de loin passer dans son petit bateau. Quel dommage pourtant, c'était si joli! »

Contrariée de cet incident qui pouvait retarder l'accomplissement de ses projets, Mme de la Blairie n'ouvrit plus la bouche sur George. Elle savait à merveille que son mari, jaloux de paraître agir spontanément, ne céderait pas à des instances directes: le mieux était de se taire et d'attendre pour revenir à la charge en temps convenable. Elle s'abstint également de parler à Louise: à quoi bon tourmenter cette enfant? lui laisser entrevoir les faiblesses et les susceptibilités de son père, ou bien noircir George dans son esprit? Tout cela était au moins inutile.

Cependant, comme l'eau suit sa pente, les âmes obéissent à certaines affinités. Dans les jours qui suivirent, Louise traversait souvent la prairie, et ses yeux se dirigeaient vers la Sèvre. Parfois elle voyait George assis dans son bateau ou debout sur le rivage, occupé à tirer sa seine. Alors elle s'arrêtait; si, d'aventure, un papillon prenait son vol du côté de la



Le luxe des petites bourses est enfin trouvé !...

ZACHARIAS.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On parle de nouveau d'un voyage à Rome de l'Impératrice, qui se proposerait d'y passer le temps de la semaine sainte et des fêtes de Pâques.

A diverses reprises déjà, cette rumeur a été mise en circulation; nous ne la croyons pas plus fondée aujourd'hui que précédemment.

— Le mémoire présenté par M<sup>me</sup> de Caltelneau sur la découverte de l'insecte qui produit le choléra a mis tous les chercheurs en goût. Dans une note qu'il adresse à l'Académie des sciences, le docteur Morse prétend aussi avoir trouvé la cause efficiente de l'épidémie cholérique. Seulement, au lieu d'une *sangsue ailée*, ce serait un insecte de la famille des cousins et qui en a tout-à-fait la forme.

— Le ministre de la guerre a adressé, à la date du 1<sup>er</sup> février, la circulaire suivante à MM. les maréchaux commandant les corps d'armée et les généraux commandant les divisions militaires territoriales :

« Messieurs, il m'a été rendu compte qu'un certain nombre de dispensés appartenant à des congrégations religieuses vouées à l'enseignement et déclarées à ce titre établissement d'utilité publique, ont été signalés à l'autorité militaire comme ne remplissant plus les conditions de leur engagement décennal, parce qu'ils exerçaient dans les écoles libres dépendant de leur institut.

» Dans l'état actuel de la législation sur le recrutement de l'armée, les membres des dites congrégations obtiennent, devant les conseils de révision, la dispense du service militaire, sans qu'il soit fait aucune distinction entre ceux qui exercent dans des écoles communales et ceux qui exercent dans des écoles libres.

» Ils ne sauraient dès lors être privés du bénéfice de cette dispense tant qu'ils continuent de se trouver dans les conditions sous lesquelles elle leur a été accordée.

» C'est donc par erreur que les jeunes gens dont il s'agit ont été mis à la disposition de l'autorité militaire, et il n'y aurait lieu de les mettre en route que s'ils cessaient de faire partie de leur institut.

» Vous voudrez bien veiller, en ce qui vous concerne, à l'exécution de ces dispositions. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Depuis plusieurs semaines, chaque soir, toutes les rues désertes de notre ville étaient

rivière, elle le poursuivait sans grand désir de l'atteindre; puis, le papillon disparu, elle s'oubliait à contempler de plus près les évolutions du jeune pêcheur.

Celui-ci n'avait pas les yeux moins perçants et moins attentifs à ce qui se passait du côté du Breil. Il était avide de revoir le frais visage de Louise et d'entendre ses cris joyeux; mais lorsqu'il relevait la tête, Louise s'enfuyait et se cachait derrière un buisson pour reparaitre l'instant d'après. Ce petit manège s'était répété plusieurs fois, les deux enfants y prenaient un plaisir infini, s'entendaient tacitement, et la défense faite par le chevalier n'atteignait guère son but.

Un matin, George s'était posé en sentinelle sur un rocher qui formait flot au milieu de la Sèvre. Là, il attendit longtemps, les yeux fixés sur la prairie. Enfin, lorsque Louise apparut, il descendit vivement, poussa son bateau, traversa la rivière et déposa sur le bord un objet qui, de loin, ressemblait à un paquet de moussé; puis, étant remonté dans son bateau, il s'éloigna et disparut derrière les arbres du rivage opposé.

La curiosité de la jeune fille fut excitée au plus haut point: George tenait certainement tout à

devenues la terreur des jeunes filles et des domestiques. Plusieurs attaques avaient été faites par un individu qui se livrait aux actes les plus blâmables.

Il était difficile de l'arrêter, il n'attaquait point les hommes, s'enfuyait au moindre bruit avec une agilité extraordinaire, et semblait avoir un pressentiment des pièges qui lui étaient tendus, aussi les évitait-il.

Après maintes recherches pour lesquelles la police a dû user de ruses de toutes sortes, elle est parvenue à obtenir des renseignements qui lui ont permis d'opérer, jeudi matin, l'arrestation d'un individu que l'on suppose être l'agresseur nocturne.

Ce quidam est sous les verroux, et une enquête est commencée. Nous ne croyons donc pas devoir donner plus de détails.

Nous pouvons cependant dire que la terreur a bien grossi les faits et gestes de cet agresseur; et en passant par la bouche des commères, ils ont dû s'enfler et se multiplier à l'infini. Chaque femme, chaque domestique se dit et se persuade avoir vu le *loup-garou* (c'est ainsi qu'elles le désignent). Il ne faut donc pas accepter tous les bruits qui courent, mais il y a des faits qui paraissent bien établis et qui demandent un châtement des plus sévères.

Par une coïncidence extraordinaire, un fait analogue se passe en ce moment à Nantes. Voici ce que nous lisons dans le *Phare de la Loire* d'hier :

« Des attaques nocturnes auxquelles une certaine classe paraît être spécialement en butte ont lieu depuis quelques jours.

» Lundi au soir, deux femmes du demimonde, M<sup>me</sup> B... et C..., rentraient vers 11 heures à leur domicile, rue de Gigant, lorsqu'à l'entrée de cette rue, au haut de la rue Racine, elles furent assaillies par plusieurs individus. L'une d'elles fut frappée violemment et le parapluie de l'autre fut enlevé, puis abandonné sur la voie publique par les malfaiteurs qui se sauvèrent en entendant qu'un passant s'approchait.

» Le lendemain soir, les dames A... et M... s'en revenaient du cirque, quand, à ce même endroit, deux ou trois individus qui les suivaient depuis la place Bretagne se précipitèrent sur elles et se mirent en devoir de les dévaliser. La fille A... fut renversée et frappée, et toutes deux se virent exposées à d'odieuses brutalités d'un autre genre.

» Etourdies par cette brusque attaque, elles ne purent d'abord proférer une parole; enfin l'une d'elles, rappelée à elle-même par la douleur, se mit à crier: « A la garde, à l'assassin, au feu ! » Ces cris répétés effrayèrent les agresseurs qui s'enfuirent sans avoir pu consommer leur vol, et peut-être un autre crime. »

Nous apprenons que M. le commandant Pollard a reçu du Saint-Père une croix et une

l'heure dans la main un objet qu'il avait apporté à titre d'hommage, et d'un air si galant qu'on ne pouvait vraiment s'y montrer insensible. Louise mourait d'envie d'y aller voir. « Après tout, se disait-elle, cela ne m'est pas défendu; je ne troublerai pas en ce moment la pêche de M. du Tréhoux. » Rassurée par cette réflexion judicieuse, elle s'achemina du côté de la rivière, fit cent détours; quelques scrupules la retenaient encore. Enfin, détours et scrupules finissant à la fois, elle arriva au but. Ses yeux découvrirent bientôt l'objet mystérieux. Oh! bonheur! c'était un nid contenant deux tourterelles des champs. Elle se baissa, ramassa le nid et couvrit de baisers les deux petites créatures; celles-ci se seraient l'une contre l'autre; puis, revenues de leur frayeur, elles tendirent leur bec avec de légers battements d'aile. Transportée de joie, Louise prit sa course vers le Breil. La première personne qu'elle rencontra en entrant dans le jardin fut M. de la Blairie. Elle courut à lui.

(La suite au prochain numéro.)

lettre des plus gracieuses pour le remercier de sa générosité toute chrétienne et de son dévouement pendant l'épidémie qui a décimé l'année dernière la population du Caire. On se souvient en effet, qu'au moment où ce terrible fléau sévissait avec tant de rigueur en Egypte, le commandant Pollard a reçu dans son palais de l'Abassieh les religieuses du Bon-Pasteur et leurs orphelines, dont le couvent avait été ravagé par l'épidémie. De plus, avec cette ardeur qui caractérise le Français, il s'était prodigué pour organiser des secours et apporter des soulagements de toutes sortes aux infortunés cholériques.

Nous sommes heureux d'apprendre la haute distinction dont vient d'être honoré notre compatriote, et la récompense que lui a envoyée S. S. Pie IX pour son dévouement qui ne s'est jamais ralenti, tant qu'il y a eu des malades à soulager et à consoler dans leurs souffrances.

Les deux concerts donnés par M<sup>lle</sup> Bonnefoy sont à présent à l'état de souvenir, et, n'en ayant pas rendu compte plus tôt, j'hésiterais aujourd'hui à le faire, si je n'avais appris que cette charmante artiste se propose d'en donner prochainement un troisième. Je n'ai pas la prétention d'exercer une grande influence sur le public, et trop de personnes ont assisté à ces deux réunions pour que l'opinion ne soit pas définitivement arrêtée sur le talent de M<sup>lle</sup> Bonnefoy; mais il me semble que c'est toujours un devoir de dire franchement ses impressions quand elles peuvent fixer les irrésolutions de quelques absents; c'est donc aux absents des deux premiers concerts que je m'adresse et que je dis: M<sup>lle</sup> Bonnefoy a un très-beau talent, sa voix de *mezzo-soprano* est excellente et fort étendue, elle produit un effet des plus heureux dans les notes basses; son style est simple et par conséquent d'un bon goût, sa tenue est parfaite. Elève de M<sup>me</sup> Ugalde, la reine de la vocalisation, elle possède à fond l'art du chant et sait, mérite fort rare, éviter la profusion des fioritures qui étonnent le plus souvent sans charmer.

M<sup>lle</sup> Bonnefoy a chanté dans ses deux concerts divers morceaux à chacun desquels elle a su imprimer un cachet différent et toujours vrai; je ne les rappellerai pas tous, afin d'éviter une froide nomenclature, mais je citerai seulement l'air de *Suzanne* et celui de *Robert le Diable*, où elle a déployé une ampleur qui serait appréciée sur nos premières scènes lyriques. J'espère bien que, certaine de la profonde impression qu'elle a produite, elle consentira à nous faire entendre encore un de ces admirables morceaux qui ouvrent un horizon si vaste à sa savante interprétation.

A l'attrait déjà si puissant de M<sup>lle</sup> Bonnefoy se joignait, dimanche, le plaisir d'entendre notre éminent professeur, M. Bouleau-Neldy, dont l'absence était vivement sentie depuis trop longtemps dans nos concerts. Il nous a donné deux de ses plus charmantes compositions, l'*Océan* et les *Voix du Ciel*, deux perles de mélodie qu'il a exécutées avec la perfection la plus exquise. Notre ville a sujet d'être fière de posséder un artiste de cette valeur, et ses nombreux élèves doivent saisir avec empressement l'occasion d'entendre l'exemple de ses excellents préceptes. Puisqu'il a consenti à reparaitre en public, je lui exprime ici le vœu général de l'entendre encore et le plus souvent possible. Qui pourrait aussi bien que lui prêter un concours précieux aux artistes qui s'arrêtent à Saumur, et faire ressortir leur talent dans les fonctions plus modestes, mais si difficiles et si rares, d'accompagnateur?

Deux autres artistes et deux amateurs ont aussi mérité de légitimes applaudissements: MM. Delaroqua et Richter ont fait preuve d'un talent remarquable, et leurs morceaux ont été très-appréciés. Pour MM. C. et C., je respecte leur anonymat, mais je ne leur promets pas d'oublier leurs initiales; et si je les revois jamais sur l'affiche, ils peuvent être certains de me trouver dans la salle.

A jeudi donc nouvelle fête, et puissent tous les absents, auxquels je me suis adressé, vou-

loir se convaincre que je leur ai dit la *vérité vraie* sur ce que, plus heureux qu'eux, j'ai entendu jeudi et dimanche.

## AVIS AU PUBLIC.

Par arrêté de M. le Directeur général des Postes, la distribution de Montsoreau vient d'être convertie en bureau de plein exercice. Les lettres de Saumur pour ce bureau doivent être affranchies 20 centimes.

## MAIRIE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Les jeunes soldats ci-après désignés sont invités à se présenter au secrétariat de la Mairie de Saumur, avec leurs livrets militaires, pour une communication qui les intéresse.

Villers (Camille), fusilier au 53<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Harault (Eugène), fusilier au 53<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Bourdilleau (Pierre), caporal au 53<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Beninger (Michel), voltigeur au 91<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Dumas (Jean), voltigeur au 91<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Marchand (Adolphe), au 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie, pontonniers.

Guiocheau (Charles), hussard au 7<sup>e</sup> régiment de hussards.

Biémond (Félix-Louis), chasseur au 10<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

Letourneau (Alphonse-Julien), cuirassier de 2<sup>e</sup> classe au 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

Nouveau (André), clairon au 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Paris, vendredi 9 février. — Le *Moniteur* publie une dépêche adressée par M. de Montholon, ambassadeur de France auprès du gouvernement de l'Union américaine, à M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères. Cette dépêche, en date du 23 janvier, rend compte des démarches faites à la suite des événements de Bagdad. Elle indique les résolutions du gouvernement fédéral en constatant que ce gouvernement est bien décidé à ne pas se laisser entraîner dans un conflit avec la France par les filibustiers et les agents de Juarez.

Londres, 8 février. — A la Chambre des communes, M. Odonoghue propose un amendement regrettant le mécontentement de l'Irlande et constatant que le devoir du gouvernement est d'en examiner et d'en supprimer les causes. M. Gladstone combat cet amendement qui est rejeté par 346 voix contre 25.

Bruxelles, 8 février. — Le Sénat a repoussé une proposition faite pour l'abolition de la peine de mort, par 33 voix contre 25.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M. FUSELLIER, constructeur-mécanicien à Montreuil-Bellay, a l'honneur d'informer MM. les agriculteurs et industriels, qu'il vient de transférer ses ateliers de construction à Saumur, près la gare du chemin de fer, *route de Rouen*.

La position et l'importance de ses nouveaux ateliers lui permettront à l'avenir de satisfaire, dans le plus bref délai et aux meilleures conditions, à toutes les demandes qui pourront lui être adressées: telles que, construction de machines de toutes sortes, fonderie de métaux, réparations de machines à vapeur, moulins, machines agricoles à battre le blé, à égrener le trèfle, etc.

Les nombreuses récompenses qu'il a obtenues dans les différentes expositions ou concours régionaux où il a exposé, sont autant de preuves de la bonne exécution et du fonctionnement de ses machines. (63)



**BULLETIN FINANCIER.**

Cette semaine aura été marquée, entre toutes, par des événements financiers de la plus haute importance.

Le Corps-Législatif a entendu la lecture de l'exposé de la situation de l'Empire où la question financière soigneusement examinée se présente sous l'aspect le plus favorable; le projet de loi sur l'amortissement de la dette publique lui a été également soumis.

Le Crédit mobilier porte de 60 à 120 millions son capital. Cette souscription, favorablement accueillie,

est ouverte jusqu'au 15 courant, à raison d'une action nouvelle pour une ancienne, avec un premier versement de 50 fr.

On s'est beaucoup occupé également, cette semaine à la Bourse et en banque, de la souscription ouverte en ce moment, à Paris, par la *Compagnie maritime de la Seine*, dont le but est de créer des services de bateaux à vapeur partant directement de Paris pour Londres et autres ports. Cette affaire, par les garanties qu'elle présente et les bénéfices vraiment considérables qu'elle doit procurer, nous paraît devoir mériter une attention toute particulière. Nous ne serions pas étonnés que ses actions appa-

raissent en Bourse sous peu de jours avec une prime considérable. Personne n'ignore en effet l'importance du transit entre Paris et Londres, et les inconvénients des transbordements actuels que la Compagnie a pour but de faire disparaître.

Le 3 0/0 se maintient de 68-77 1/2 à 68 80; l'Italien faiblement de 61-90 à 61-80. Les actions anciennes du Mobilier à 680 et les nouvelles unies de 800 à 780; un mouvement de réaction s'est produit aujourd'hui, qui a influé sur toutes les valeurs et qui a fait perdre les cours de samedi.

Les institutions de crédit: la Banque de France, la Société générale, le Crédit industriel, la Banque

des dépôts ont également perdu leurs prix d'avant-hier. Il en est de même des actions de Suez, des obligations mexicaines et lombardes, qui, après avoir un peu flechi, manifestaient beaucoup de fermeté. Le marché anglais cependant s'est amélioré assez sensiblement. Il est certain que lorsque se sera effacée la première impression des nouvelles qu'on a fait circuler en Bourse, le marché, à n'en pas douter, reprendra les bonnes dispositions qui l'animaient pendant les derniers jours de la semaine.

Pierre Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>r</sup> LABICHE, avoué à Saumur, et de M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME, notaire en la même ville.

**Le Dimanche 18 Février 1866, à midi,**

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME,

**A L'ADJUDICATION PUBLIQUE :**

**1° DU GRAND HOTEL D'ANJOU**

Sis à Saumur, rue d'Orléans, n° 101.

Loyer..... 2,400 francs.

Mise à prix..... 25,000 francs.

**2° D'UNE MAISON**

Sise même rue, n° 99.

Mise à prix..... 12,000 francs.

**3° D'UN VASTE TERRAIN AVEC CONSTRUCTIONS**

Sis partie sur la rue de la Grise et partie sur celle du Petit-Thouars, et formant l'angle des deux rues.

Ce terrain pourra être divisé en plusieurs lots, au gré des amateurs.

Voir, pour la division et les mises à prix, les affiches, le cahier des charges et le plan y annexé.

**4° D'UN BEAU JARDIN CLOS DE MURS, AVEC PAVILLON,**

Sis à Saumur, rue Verte.

Mise à prix..... 8,000 francs.

**5° D'UN TERRAIN**

Sis même rue.

Mise à prix..... 500 francs.

**6° DE LA FERME DE LA PLAINE**

Sise commune de Vernantes,

Contenant 8 hectares 98 ares 70 centiares.

Revenu net d'impôt..... 350 francs.

Mise à prix..... 10,000 francs.

**7° DE LA FERME DE L'AIR**

Sise même commune,

Contenant 20 hectares 81 ares 10 centiares.

Revenu net d'impôt..... 900 francs.

Mise à prix..... 25,000 francs.

Ces deux fermes sont susceptibles d'être très-avantageusement vendues en détail.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M<sup>r</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange, hôtel Blancerc, dépositaire du cahier des charges, du plan et des titres;

2° A M<sup>r</sup> LABICHE, avoué poursuivant la vente;

3° A M<sup>r</sup> CHEDEAU, avoué co-litigant. (51)

Etude de M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>r</sup> CLOUARD,

Le dimanche, 25 février 1866, à midi,

**UNE MAISON,**

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, sur l'ancienne route de Doué, appartenant à M. François Girard, qui l'occupe en partie.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. GIRARD, sur les lieux, ou à M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire.

**A CÉDER**

IMPORTANT CAFÉ, à Nantes, sur l'une des principales places de cette ville.

S'adresser à M. CORMERY, rue Verte, à Saumur. (66)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1866,

**MAISON AVEC JARDIN**

Remise et Ecurie,

Rue du Palais-de-Justice, n° 3.

S'adresser à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, n° 14. (4)

**A LOUER**

Présentement,

**UN JOLI PIED-A-TERRA**

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8. (66)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT

Ou pour la St-Jean prochaine,

UNE PETITE

**MAISON DE CAMPAGNE**

à 4 kilomètres de Saumur,

Avec écuries, remise, grenier, cour, jardin et caves, dans un seul tenant.

S'adresser à M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (54)

**M. JAMIN**

**Jardinier Fleuriste et Pépiniériste,**

Diplômé par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, et par le Comice horticole de cette même ville,

A l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, qu'il vient de se rendre acquéreur de la plantation de M. Peray, jardinier, rue de la Chouette, 26, à Saumur, et qu'il se chargera de tout ce qui concerne son métier : plantation de jardins fruitiers et d'agrément, etc.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, pourront compter sur ses soins et son zèle à les satisfaire sous tous les rapports. (73)

**M. A. THIERCELIN**

A l'honneur de prévenir MM. les Propriétaires et Agriculteurs que, par suite de la grande extension qu'il vient de donner à la fabrication de ses engrais, il est en mesure de satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites, quelle que soit leur importance, de tous les engrais qu'il fabrique : engrais animalisés, noir animal, guano artificiel, poudrettes, etc., de même pour toutes les colles et gélatines. (72)

**ERNEST ROY,**

**JARDINIER,**

**Rue Verte.**

Par suite du changement de domicile de M. Valère, jardinier-pépiniériste-fleuriste, le sieur Ernest Roy, son successeur à la clientèle de journées, informe les personnes qui voudront bien lui continuer leur confiance, qu'il a pris une partie de l'établissement de M. Valère, maison de M. P. Ratouis, rue Verte, et qu'on trouvera chez lui toutes les plantes, arbres et arbustes de jardin et de serres. (35)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**POUR 3 FRANCS ON DONNE**

une boîte de papier à lettres, premier choix, **imprimé en couleur**, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

**DESCOTIS**

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

**LE MEILLEUR AMIDON ET LE MEILLEUR MARCHÉ**

est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

**LIBRAIRIE DE DUTERTRE,**

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOEL, ETC.

Mise en vente de la 12<sup>e</sup> édition de

**LA TENUE DES LIVRES**

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS DE LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'Ecole du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8° de 824 pages. Prix : 7 fr. 50 c. pour Paris;

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 FÉVRIER.			BOURSE DU 9 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	68 75	»	»	68 70	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	98 65	»	»	98 65	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	458 75	1 25	»	457 50	»	1 25
Banque de France. . . . .	3725	»	»	3725	»	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1305	»	5	1305	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	640	»	»	640	»	5
Crédit Agricole. . . . .	630	»	»	630	»	»
Crédit industriel. . . . .	690	»	2 50	685	»	5
Crédit Mobilier. . . . .	760	»	20	752 50	»	7 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	942 50	2 50	»	925	»	17 50
Orléans (estampillé). . . . .	855	»	»	855	»	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1111 25	»	1 25	1107 50	»	3 75
Est. . . . .	532 50	1 25	»	532 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	856 25	»	1 25	857 50	1 25	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	542 50	»	»	540	»	2 50
Ouest. . . . .	558 75	3 75	»	560	1 25	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1710	»	»	1711 25	1 25	»
Canal de Suez. . . . .	420	2 50	»	411 25	»	8 75
Transatlantiques. . . . .	515	»	6 25	515	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	61 40	»	30	61	»	40
Autrichiens. . . . .	403 75	»	2 50	400	»	3 75
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	397 50	»	6 25	395	»	2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	158	3	»	157	»	1
Romains. . . . .	112	»	9 25	115	3	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	416 25	»	3 75	402 50	»	13 75
Saragosse. . . . .	215	»	2 50	210	»	5
Séville-Xérès-Séville. . . . .	50	3	»	49 75	»	25
Nord-Espagne. . . . .	170	1 25	»	165	»	5
Compagnie immobilière. . . . .	532 50	»	»	523 75	»	8 75
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	310	»	50	310	»	»
Orléans. . . . .	304 25	»	25	304	»	25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	302 75	»	»	302 75	»	»
Ouest. . . . .	301 75	»	25	301 75	»	»
Midi. . . . .	301	»	75	302 50	1 50	»
Est. . . . .	303 75	»	1 25	305	1 50	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le